



Septembre 2021
20

AGRICULTURE / JUSTICE / Les JA05 et la FDSEA 05 ont apporté leur soutien à leur collègue en se mobilisant devant le palais de justice et la préfecture à Gap

- Hautes-Alpes -

Convoqué ce lundi après-midi par le tribunal correctionnel de Gap, un agriculteur de Ceillac dans le Queyras devait répondre devant le juge de quatre accidents survenus les 16, 25 et 27 juillet ainsi que le 11 août. Ses chiens de protection avaient mordu des touristes en randonnée. Une comparution pour « blessures involontaires » qui a provoqué la mobilisation des JA 05 et de la FDSEA 05 afin d'apporter leur soutien à leur collègue.

« Il ne faudrait pas que ça fasse jurisprudence pour gagner de l'argent en allant mettre les éleveurs au tribunal », Edouard Pierre

Une trentaine d'agriculteurs étaient présents. Ils ont même déposé les dix agnelles prédatées, dans la nuit de dimanche à lundi à la Bâtie-Vieille, devant le palais de justice et la préfecture des Hautes-Alpes. Alors que l'État oblige les éleveurs à avoir des chiens de protection pour être indemnisés en cas d'attaque sur leur bétail, Edouard Pierre, président des Jeunes Agriculteurs 05 souhaite que ce dernier prenne ses responsabilités pénales :



Avec 15 loups prélevés dans le cadre de tirs de défense depuis le début de l'année, les éleveurs se sentent toujours démunis et désirent une véritable politique de régulation de la population lupine avec notamment la sollicitation plus accrue des louvetiers. Notez que dans ce procès, le procureur a requis 2 mois de prison avec sursis ainsi qu'une amende de 1.150 euros. Le délibéré sera rendu le 18 octobre.

C. Lourenço